Vincennes et Vous

Votre agence immobilière de référence

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

(TVA de 20% incluse)

A la charge exclusive du bailleur et déductibles des revenus fonciers.

Biens situés en zone « A BIS » :

Loyers mensuels charges	s comprises/	Honoraires TTC de gestion en pourcentage des encaissements (hors dépôt de garantie) 8 % avec un minimum de 450€/an.
Entre 600 et 849 € :		7.5 %
Entre 850 et 1.199 € :		6.5 %
Entre 1.200 et 1.499 € :		6 %
Entre 1.499 et 1.999 € :		5.5 %
Entre 2.000 et 2.999 € :		5 %
Entre 3.000 et 3.999 € :		4.5 %
Entre 4.000 et 5.000 € :		4 %
<u>Au-delà de 5.000 € :</u>		3.5 %

Biens situés hors zone « A BIS » :

Taux : 6% TTC des encaissements (hors dépôt de garantie) avec un minimum de 450€/an.

OPTIONS :

- Assurance Loyers Impayés : 2.95%TTC des montants appelés.
- Gestion des charges de copropriété pour le bailleur : 1% TTC des encaissements.
- Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : offert.



